



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 24 septembre 2026 à 18 heures

Date de Convocation 17 septembre 2026

Membres en exercice : 37	L'an deux mille Vingt-six et le 24 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,
Présents : 28	
Votants : 34	
Pour : 34	
Contre : 0	
Abstention : 0	Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Anne-Sophie BOURASSEAU, Michel BROUILLET, Catherine DURAND, Alain GERMANAUD, Patricia GILLET BRUN, Caroline JASSIN, Jaclyn MALAVAL, Guillaume MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Cédric PLANTIER, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY, Représentés : Hélène CUPILLARD pouvoir à David HERRARD, Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Alain GERMANAUD, Claudie MARTIN pouvoir à Guillaume MARTIN, Christophe PRADEILLES pouvoir à Matthieu PASCUAL, Emmanuelle ROBERT pouvoir à Damien ARMAND, Excusés : Hélène CUPILLARD, Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Claudie MARTIN, Christophe PRADEILLES, Emmanuelle ROBERT Absents : Robert LITCHE, Daniel MICHELOU, Eric PELAT Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric PLANTIER

DELIB-2026-128 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2026 - BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT qu'une Décision modificative (DM) permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets et des notifications diverses.

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de Décision modificative n°1 de 2026 au Budget Annexe de la Régie Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La décision modificative de cette section s'équilibre à **+13.600,13€**, portant à **2.361.781,13€** le budget total de la section de fonctionnement en 2026 :

La décision modificative consiste en :

- Inscription de 5.603€ de recettes supplémentaires à l'article 70878, correspondant au remboursement de la taxe sur l'électricité trop perçue en 2025 (17.603€ reçu – 12.000€ inscrit au budget),

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026

Reçu
Levraut

Chapitre	BP 2026	BP 2025	BP 2024
020 - Dépenses imprévues			0.00
040 - Section à section	395 000.00	0.00	395 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	214 000.00		214 000.00
Op° 5202 Acquisitions foncières PPI CCE	610.00		610.00
Op° 5203 Interconnexion St Julien Arpaon Balazuègnes CCE	45 000.00	4 170.00	49 170.00
Op° 5303 Acquisitions foncières CAS	25 585.00		25 585.00
Op° 5401 Extension réseau AEP Pont Mach FDF	65 000.00		65 000.00
Op° 5704 Traversée Ispagnac	239 729.40		239 729.40
Op° 5803 Acquisitions foncières PPI MEY	4 645.00		4 645.00
Op° 6102 Assainissement collectif Les Vanel VEB	5 590.16		5 590.16
Op° 9022 Travaux AEP	233 320.46	14 490.33	247 810.79
Op° 9023 Travaux ASS	71 146.82	11 977.57	83 124.39
Op° 90260 Achat Matériel	40 846.83		40 846.83
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély CAUSSIGNAC	7 332.18		7 332.18
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	187 797.65	6 000.00	193 797.65
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	28 429.00		28 429.00
Op° 9051 Etude faisabilité STEP Prades Castelbouc	24 437.50		24 437.50
Op° 9053 Acquisition compteurs communicants	50 000.00		50 000.00
Op° 9054 Réalisation Schéma Directeur Assainissement	20 000.00		20 000.00
Total des dépenses d'investissement	1 658 470.00	36 637.90	1 695 107.90
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	173 549.56		173 549.56
040 - Section à section	815 000.00	0.00	815 000.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement			0.00
Op° 5004 Assainissement BDC	12 518.00		12 518.00
Op° 5005 Alimentation en eau Le Mazeldan BDC	39 065.00		39 065.00
Op° 5203 Interconnexion St Julien Arpaon Balazuègnes CCE	18 000.00	15 277.00	33 277.00
Op° 5303 Acquisitions foncières CAS	16 425.00		16 425.00
Op° 5401 Extension réseau AEP Pont Mach FDF	13 000.00	39 000.00	52 000.00
Op° 5703 STEP ISP	8 066.00		8 066.00
Op° 5704 Traversée Ispagnac	222 890.00		222 890.00
Op° 7004 Création Prise eau Jonte MEJ	14 633.00		14 633.00
Op° 9022 Travaux AEP	33 646.66	9 383.33	43 029.99
Op° 9023 Travaux ASS	2 270.80	11 977.57	14 248.37
Op° 90260 Achat Matériel			0.00

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026

ID : 048-200069151-20260924-DELIB_2026_128-DE

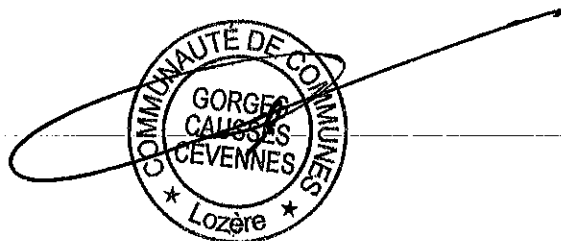
Op° 9032 Assainissement Mas St Chély CAUSSIGNAC	60 665.38		60 665.38
Op° 9043 Etude pour recherche ressource en eau	125 281.00		125 281.00
Op° 9048 Mise en place de télésurveillance	15 734.60		15 734.60
Op° 9051 Etude faisabilité STEP Prades Castelbouc	13 725.00		13 725.00
Op° 9053 Acquisition compteurs communicants	35 000.00		35 000.00
Op° 9054 Réalisation Schéma Directeur Assainissement			0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 000.00	-39 000.00	0.00
Total des recettes d'investissement	1 658 470.00	36 637.90	1 695 107.90

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2026 du Budget Annexe de la Régie Eau et Assainissement, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Cédric PLANTIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.